

Modalités d'accueil à la préfecture des Alpes-Maritimes

Points d'accueil numérique Nice	Ouverture au public sur rendez-vous Du lundi au vendredi : 9h30-12h30
Visites médicales liées au permis de conduire	Ouverture au public sur rendez-vous Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00
Immigration - Bureau du séjour	Ouverture au public sur rendez-vous ou convocation uniquement Du lundi au vendredi : 9h30 – 15h30 – Étudiants étrangers et passeport talents (Accueil 2) – Retrait titre de séjour (Accueil 3) Pour venir récupérer <u> votre titre de séjour </u> , il faut impérativement avoir été destinataire d'un SMS ou d'un courrier vous informant que votre titre est disponible en préfecture. – Première demande d'un titre de séjour (Accueil 3) Pour toutes les autres modalités, consultez le site Internet de l'État dans les Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches-administratives
Asile – Bureau des examens spécialisés	Accueil du public uniquement sur rendez-vous (Accueil 1) Du lundi au vendredi : 9h30 – 15h30
Entretiens Naturalisations	Accueil du public uniquement sur convocation pour les entretiens Du lundi au vendredi 9h30 – 15h30
Autres services	Pas d'accueil du public Contact possible via le formulaire de contact : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Contactez-nous